



La Municipalité en Direct / Déconfinement

Depuis lundi 25 mai, les services reprennent progressivement leurs activités.

Des protocoles sanitaires renforcés sont mis en place pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Conseil municipal : Le conseil d'installation s'est tenu le lundi 25 mai. Afin de garantir le respect des mesures de distanciation sociale et la protection des personnes vulnérables, il s'est déroulé dans la salle A. Blot.

Lors du conseil municipal du 25 mai, il a été procédé à l'élection du Maire :

Monsieur Stéphane Piquet est élu Maire.

Le conseil municipal a voté la création de 8 postes d'adjoints :

Mme Aline GUILBERT - 1^{ère} Adjointe
en charge des affaires sociales et moyens généraux

M. Gilbert LE ROUSSEAU - 2^{ème} Adjoint
en charge de l'aménagement

Mme Isabelle MARCHAND-DEDELOT - 3^{ème} Adjointe
en charge de l'éducation et de la jeunesse

M. Stéphane RASPANTI - 4^{ème} Adjoint
en charge de la communication et du tourisme

Mme Margaret GUEGUAN-KELLY - 5^{ème} Adjointe
en charge des finances et du suivi de la contractualisation

M. Thierry FONTAINE - 6^{ème} Adjoint
en charge des services techniques

Mme Sterenn LECLERE - 7^{ème} Adjointe
en charge du Sport et des Associations

M. Pierre-Yves LE BAIL - 8^{ème} Adjoint
en charge de la Culture

Les rassemblements de plus de dix personnes sont interdits dans l'espace public, mais pas dans les espaces privés ou à domicile. Afin de vous protéger ainsi que vos proches, pensez toutefois à suivre autant que possible les mesures d'hygiène et les distances sanitaires.

Nuisance sonore et bon voisinage : La vie en société suppose le respect de certaines règles de «savoir vivre», souvent dictées par le bon sens et un élémentaire civisme. Ainsi la tonte des pelouses est à proscrire les dimanches et jours fériés, ainsi que le soir et pendant les heures de repas.

Se protéger et participer à l'action sociale de la commune :
Le Centre Communal d'Action Sociale continue la mise à disposition des masques "barrières". Ces masques en tissu réutilisables, sont disponibles à l'accueil de la mairie avec **une participation volontaire** de 4 € (reversée au CCAS).

DÉCONFINEMENT

LE FONCTIONNEMENT DE VOS SERVICES MUNICIPAUX

Depuis le lundi 25 mai, reprise des horaires habituels :

Lundi 14h à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h30

Vendredi 9h à 12h et 14h à 16h30

Samedi 9h à 12h

Etat civil : Sur rendez-vous uniquement le matin.

CCAS : Uniquement sur rendez-vous.

Urbanisme : Sur rendez-vous, uniquement le jeudi.

Médiathèque : Fonctionnement en mode "Drive". Découvrez les conditions de prêt à "Espace culturel Maisonneuve".

Stade André Blandin : Accès autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation physique.

Cours de tennis extérieurs et boulodrome : Accès autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation physique. Conditions d'accès affichées sur site.

Etang de Chevré : site autorisé à la promenade, pêche et sports individuels dans le respect les règles de distanciation physique.

Cimetière : Ouvert au public.

Cérémonie funéraire : Maintien de la limite de 20 personnes. La situation sera réévaluée le 22 juin.

Marché du jeudi : Ouvert avec retour de tous les commerçants dans le respect des règles sanitaires en maintenant la distanciation sociale déjà en place.

Cérémonies et manifestations : A ce jour les décisions du gouvernement ne permettent pas de manifestations jusqu'au 15 juillet. Ainsi sont annulés : la fête de la musique, la retransmission de l'Opéra et les festivités du 14 juillet. Le comité des fêtes a, de son côté, annulé la braderie du 19 juillet.

La commune expérimente l'extinction totale de l'éclairage public jusqu'au 1er septembre.



Astreinte en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez appeler le 06 12 57 98 94

Écoles maternelle et élémentaire Charles Tillon :

Depuis le mardi 2 juin, afin de mieux répondre aux besoins de garde des familles (hors familles prioritaires), la commune a mis en place le dispositif proposé par l'Etat : le 2S2C - Sport - Santé - Culture - Civisme. Ce dispositif permet aux communes d'organiser des activités sur le temps scolaire pour permettre aux enfants de renouer avec l'école.

ALSH et garderie : Les services reprennent leur fonctionnement normal avec une limitation à 75 enfants. Les inscriptions ALSH, garderie et cantine se font de nouveau via le portail citoyen.

Inscription ALSH pour cet été : Les inscriptions pour l'accueil de loisirs de cet été sont ouvertes sur le portail citoyen jusqu'au mardi 16 juin. Le protocole actuel nous permet d'accueillir 75 enfants. Si cela se maintient, nous serons peut être dans l'obligation de refuser des inscriptions. Les camps sont annulés.

Animation Jeunesse :

L'Escapade reprend ses activités aux horaires habituels en conditions sécurisées à partir du 8 juin. Le port du masque est obligatoire.

Le Nouvel Espace Jeunes pour les 11 - 17 ans démarrera ses activités à partir du 6 juillet. Plus d'information au 06 43 85 79 86.

Lycée Simone Veil : Monsieur Doucet, proviseur du lycée Simone Veil, assurera avec le Gestionnaire du lycée, des permanences à la mairie de Liffré tous les mercredis après-midi de 14h à 18h jusqu'au mercredi 1er juillet. Des dossiers d'inscription seront à disposition des familles à l'accueil de la mairie de Liffré. Le port de masques est fortement recommandé, des mesures de distanciation seront mises en place.

Déconfinement : restons prudents !

Depuis le mardi 2 juin, la phase 2 du déconfinement a démarré. La commune est dans un département classé en zone verte.

Cafés, bars, restaurants : ouverture des établissements avec des mesures spécifiques de distanciation physique.

Déplacements

Il est mis fin à l'interdiction de déplacement de plus de 100 km.



La médiathèque continue son service "Clique et Emprunte"

Depuis le lundi 18 mai, les locaux restent fermés au public mais la médiathèque rend ses collections de nouveau accessibles. Vous pouvez réserver livres, revues, CD et DVD en ligne (maximum 10 documents par personne), via le portail web de la médiathèque, à l'adresse <http://mediatheques.liffre-cormier.fr>

Une fois la commande effectuée, contactez l'équipe de la médiathèque pour fixer un rendez-vous au **02 99 62 67 43**.

La boîte des retours reste condamnée.

Associations

Reprise des cours collectifs de Tennis

Lundi 8, mardi 9 et mercredi 10 juin, sur les courts extérieurs

Autorisés dans le cadre de la phase 2 du déconfinement, les cours collectifs de tennis vont pouvoir reprendre, encadrés par nos enseignants, dans le strict respect du protocole de la FFT et des règles sanitaires en vigueur. Séances supplémentaires les samedis 13 et 20 juin, ainsi que le Mercredi 1er juillet. Le formulaire de reprise d'activité en sortie de confinement est à retourner signé avant le dimanche 7 par email à : esperancetennislabouexiere@gmail.com.

Renseignements au 06 87 18 96 79. Bonne reprise à tous !

Divers

SAUR : Jetez les lingettes dans la poubelle, pas dans vos toilettes ! Pour nous protéger de la diffusion du COVID-19, nous utilisons massivement les lingettes jetables : lavage des mains, toilette des enfants, nettoyage des poignées de portes et de multiples surfaces...

Il est impératif de les jeter dans la poubelle et surtout pas dans les toilettes ! Les lingettes forment des bouchons, obstruent les canalisations et empêchent les ouvrages d'assainissement de fonctionner normalement.

Don du sang : Lundi 8 juin de 14h30 à 19h Salle A. Blot. Uniquement sur rendez-vous sur : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

Poste : Nouveaux horaires du bureau de Poste de La Bouexière à partir du 2 juin, et ceci jusqu'au 5 septembre : Le mercredi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Impôts : Date limite pour la déclaration en ligne, lundi 8 juin. Date limite pour la déclaration papier, vendredi 12 juin.

KiCapte, une application pour améliorer la couverture mobile sur le département : KiCapte, une appli gratuite développée par le Département, mesure la qualité et la puissance de votre connexion mobile. Très simple d'utilisation, elle mesure les vitesses de débit, de téléchargement d'une vidéo, d'envoi de fichiers ou de navigation sur le Web, que ce soit en intérieur, en extérieur ou sur un itinéraire.

Ce projet repose sur la participation de chacun : sur la base des données recueillies, le Département identifiera les zones déficientes et pourra les signaler aux opérateurs.

Sur la base des tests effectués, le Département présente aux opérateurs une cartographie des zones mal couvertes et les incite à faire le nécessaire pour améliorer la couverture mobile en priorité dans ces zones.

Un minimum de tests est nécessaire dans chaque commune pour que les données soient significatives. Alors, on compte sur vous !